

**Séance  
extraordinaire  
2025-12-17ss1**

Sont présents à cette séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2025 à 19 h 30, M<sup>me</sup> Chantal Côté, mairesse, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Richard Lord et les conseillères, M<sup>mes</sup> Pauline Joncas, Sonia Isabelle et Christine Talbot. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Les membres du Conseil municipal ont reçu l'avis de convocation selon le délai et les moyens autorisés pour la transmission de ce dernier. Cette séance a été convoquée par la greffière-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Avis de motion, règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2026 et les conditions de leur perception et dépôt du projet de règlement;**
- 5. Avis de motion, règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités pour l'année 2026 et dépôt du projet de règlement;**
- 6. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;**
- 7. Utilisation de réserves financières pour des projets réalisés;**
- 8. Affectation surplus excédent à la Ville de Montmagny pour payer une partie de la quote-part incendie pour 2026;**
- 9. Programmation de travaux numéro 1 pour la TECQ 2024-2028;**
- 10. Période de questions;**
- 12. Levée de la séance.**

**1. Ouverture de la séance**

M<sup>me</sup> la mairesse, Chantal Côté, procède à l'ouverture de la séance.

**2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M<sup>me</sup> Chantal Côté, mairesse  
M. Pierre Martineau, siège # 1  
M. Jonathan Daigle, siège # 2  
M<sup>me</sup> Pauline Joncas, siège #3  
M<sup>me</sup> Sonia Isabelle, siège # 4  
M<sup>me</sup> Christine Talbot, siège # 5  
M. Richard Lord, siège # 6

**2025-12-01ss1**

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Adoption de  
l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot, et accepté à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Avis de motion  
règlement taux  
taxes et tarifs 2026

4. **Avis de motion, règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2026 et les conditions de leur perception**

## AVIS DE MOTION

### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

Je soussignée, Christine Talbot, conseillère de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, précise qu'un avis est donné pour la présentation d'un règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2026 et les conditions de leur perception, et ce, avec dispense de lecture.

#### Note au procès-verbal :

La conseillère donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

Avis de motion  
règlement  
tarification certains  
biens, services et  
activités 2026

5. **Avis de motion, règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités pour l'année 2026**

## AVIS DE MOTION

### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026**

Je, soussignée, Christine Talbot, conseillère de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, précise qu'un avis est donné pour la présentation d'un règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour l'année 2026, et ce, avec dispense de lecture.

#### Note au procès-verbal :

La conseillère donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

2025-12-02ss1

Affectation somme  
fonds réservé  
dépenses élection

6. **Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

#### CONSIDÉRANT QUE

par sa résolution no 2023-04-06 la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection en prévision de la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

#### CONSIDÉRANT QUE

le 2 novembre 2025 s'est tenue une élection générale;

#### CONSIDÉRANT QUE

le solde du fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection s'élève à 27 988,31 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais liés à cette élection générale s'élèvent à 17 716 \$, constitués notamment de :

- la rémunération du personnel électoral;
- dépenses liées aux procédures électORALES;
- dépenses liées au matériel électoral.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

D'UTILISER le fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection au montant de 17 716 \$ pour les dépenses engagées lors de l'élection générale du 2 novembre 2025.

2025-12-03ss1

**7. Utilisation de réserves financières pour des projets réalisés**

Utilisation réserves financières pour projets réalisés

**CONSIDÉRANT QU'**

en 2025, divers projets ont été réalisés grâce à des fonds préalablement placés dans des réserves financières;

**CONSIDÉRANT QUE**

nous avons réalisé la construction d'un belvédère au Coteau des Sœurs en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE**

nous avons fait l'acquisition d'un assistant issu de l'intelligence artificielle pour l'urbanisme, que nous avons effectué un transfert de nos adresses courriels avec Microsoft 365 et que ces nouveaux outils complémentaires optimisent le travail du personnel au quotidien;

**CONSIDÉRANT QUE**

nous avons finalisé l'aménagement paysager de quelques îlots avec des vivaces;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Sonia Isabelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

D'utiliser les réserves financières pour ces dépenses encourues jusqu'au 31 décembre 2025 ci-dessous énumérées :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Fonds réservé pour le Coteau des Sœurs  | 9 304,41 \$ |
| • Fonds génie civil qui est modifié pour l'amélioration informatique (assistant IA, adresses courriels Microsoft 365) : | 9 266,81 \$ |
| • Aménagement paysager :  | 1 924,27 \$ |

**2025-12-04ss1      8. Affectation surplus excédent à la Ville de Montmagny pour payer une partie de la quote-part incendie pour 2026**

Affectation surplus excédent quote-part incendie 2026

**CONSIDÉRANT QUE**

la quote-part versée à la Ville de Montmagny pour le Service incendie en 2025 a été de 380 000 \$ :

**CONSIDÉRANT QUE**

le montant initial de cette quote-part était de 396 520 \$ et que la Municipalité avait déjà affecté un montant de 16 520 \$ de son surplus accumulé à la Ville de Montmagny;

**CONSIDÉRANT QUE**

la quote-part du Service incendie de la Ville de Montmagny pour l'année 2026 est estimée à 422 898 \$;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace souhaite de nouveau affecter une partie de son surplus accumulé à la quote-part incendie pour un montant de 10 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

D'utiliser une somme de 10 000 \$ que possède la Municipalité en excédant à son budget en sécurité incendie afin de l'appliquer à la quote-part à verser en 2026 totalisant 422 898 \$.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Montmagny.

**2025-12-05ss1      9. Programmation de travaux numéro 1 pour la TECQ 2024-2028**

Programmation travaux # 1  
TECQ 2024-2028

**ATTENDU QUE**

la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

**ATTENDU QUE**

la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Période de questions

**10. Période de questions**

M<sup>me</sup> la maire réponde à quelques questions posées par les gens présents.

**2025-12-06ss1**

**11. Levée de la séance**

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Richard Lord, que la séance soit levée à 19 heures 49.

Chantal Côté  
Maire

Sophie Boucher  
Greffière-trésorière